

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/24

Date de Convocation : 01/04/2021
L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage 20/04/2021
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 27
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

ABSENTES EXCUSÉES : Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Vote du Budget 2021

Le Conseil municipal,

VU l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du 4 mars 2021 sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés (4 abstentions M. Stéri - Mme Portier – M. Guérineau – Mme Faucompresz et 1 vote contre M. Fezard),

⇒ **VOTE** le budget primitif de la Ville pour l'année 2021 avec reprise des résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec des chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.)

⇒ **ADOpte** le budget primitif de la Ville pour 2021 comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
<u>Section de fonctionnement</u>		
002 solde d'exécution reporté		1 309 584,83 €
Crédits	7 617 942,19 €	6 308 357,36 €
Total section fonctionnement	7 617 942,19 €	7 617 942,19 €
<u>Section d'investissement</u>		
001 solde d'exécution reporté	1 174 963,38 €	
Restes à réaliser	26 096,19 €	4 238 000,00 €
Crédits (avec opérations d'équipement)	6 138 271,13 €	3 101 330,70 €
Total section d'investissement	7 339 330,70 €	7 339 330,70 €
TOTAL GENERAL	14 957 272,89€	14 957 272,89 €

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN